

QUELQUES VARIÉTÉS DE NOTRE RÉGION :



Griotte de Provence



Kaki muscat



Pêche Benoni



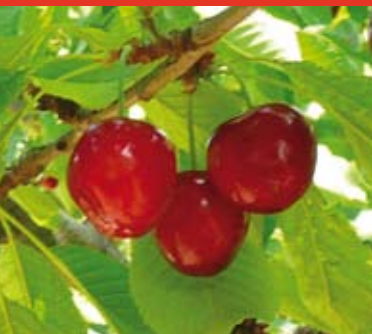
Figue Grise de Tarascon



Prune Perdrigon



Provençale rouge d'hiver



Bigarreau Pélissier



Jujube de Provence

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

**S'adresser
au Parc naturel régional du Luberon**

60 place Jean Jaurès
BP 122
84404 Apt cedex
www.parcduluberon.fr

Jean-Pierre TALICHET
tél : 04 90 04 42 00
jean-pierre.talichet@parcduluberon.fr

Crédits photos : pntl - ipi et H. Vincent / Graphisme : Lauriane Talichet / Imprimeur : L'imprim - Imprimé sur papier recyclé / nov. 2011



MAISON DE LA BIODIVERSITÉ
La Thomassine

Vergers paysans

Fruits d'hier pour un verger d'aujourd'hui



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

LA PROVENCE A UN PATRIMOINE FRUITIER EXCEPTIONNEL

Notre région possède un patrimoine fruitier méconnu mais remarquable, aux noms évocateurs

Pommes : Provençale rouge d'hiver, Bouquepreuve (pour preuve en bouche), Vauriasse (pour Valréas), Blanche du Luberon, Pointue de Trescleoux ; **Figues** : Noire de Caromb, Violette de Solliès, Grise de Tarascon ; **Bigarreau** Pélissier ; **Griotte** de Provence ; **Coing** de Provence ; **Amandes** : Floquette, Demi-tendre d'Apt, Princesse, Tournefort ; **Prunes** : Blanche du Luberon, Perdrigon ; **Abricots** : Précoce de Boulbon, Rosé de Provence, Poman rosé ; **Olive** : Verdale de Carpentras, **Jujube** de Provence ; **Kaki** de Provence ; **Grenade** de Provence.

Beaucoup de ces fruits méritent d'être valorisés

De nombreuses espèces n'ont pas fait l'objet de recherche pour la création variétale, du fait de leur faible importance économique. Les variétés anciennes sont alors les seules disponibles ; c'est le cas pour le figuier, l'olivier, l'amandier, voire le poirier. À l'opposé, des espèces comme la pomme ont fait l'objet de créations variétales standard, qui ont conduit à l'abandon de variétés dont certaines méritent d'être réhabilitées.

Des vrais fruits de pays pour les circuits courts

Aujourd'hui, la demande des consommateurs évolue. Après plusieurs décennies de production de fruits standardisés, une demande de fruits de terroir et de pays renaît. La vente en circuits courts se développe et peut permettre la réhabilitation de certaines espèces et variétés de fruits tombées dans l'oubli.



L'ACTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON

Depuis les années 1980, le Parc naturel régional du Luberon a réalisé un travail important d'inventaire et de mise en collection de variétés fruitières. Une partie est regroupée à la Maison de la Biodiversité à Manosque, l'autre dans une quinzaine de vergers villageois.

Le Parc naturel régional du Luberon entend faire revivre ce fond qui comprend 400 variétés regroupées en 16 espèces, en les valorisant auprès du grand public et des professionnels : pépiniéristes, agriculteurs...



LE PROJET « VERGERS PAYSANS »

Un projet pour les agriculteurs en circuits courts

Il s'agit de favoriser la mise en place de vergers de variétés anciennes chez les agriculteurs (ou cotisants solidaires), réalisant la vente en circuits courts ou souhaitant créer un verger familial. Dans des vergers expérimentaux de petites dimensions, toutes les espèces peuvent être concernées : l'accent sera particulièrement mis sur la pomme, la figue, la prune Perdrigon, le bigarreau Pélissier, la griotte de Provence...

Dans le cadre d'une convention entre le Parc naturel régional du Luberon et l'agriculteur

Le Parc naturel régional du Luberon s'engage à :

- mettre à disposition des plants de variétés régionales à titre gracieux nécessaires à la mise en place du verger ;
- proposer une journée de formation sur la plantation, la taille, l'entretien et à fournir les informations dont il dispose sur ces variétés ;



- promouvoir la mise en marché de ces variétés anciennes auprès du grand public ;
- attribuer la marque « vergers paysans » à l'agriculteur après agrément de son verger.

L'agriculteur s'engage :

- à mettre en culture et à maintenir, en état de production, les arbres fruitiers pour une période minimum de 8 ans ;
- dans le cadre d'une démarche d'acquisition de données techniques, l'agriculteur contribuera à la fourniture d'éléments de connaissances : date de récolte, maturité ;
- à fournir des greffons des variétés mises à disposition et un plan du verger, à la demande du Parc naturel régional du Luberon.

La marque « vergers paysans » et « vergers paysans familiaux »

Le projet a fait l'objet d'un dépôt de marque « vergers paysans » et « vergers paysans familiaux » à l'Institut national de la propriété industrielle.

